



**ACTES**  
*de la Conférence nationale*  
**et**  
**du 13<sup>e</sup> colloque de l'AQPC**

---

*Les collèges,  
une voie essentielle de développement*

**Rôle et fonction de l'aide pédagogique  
individuel dans les mesures de soutien  
à l'apprentissage**

par

**Andrée ALLAIRE,**  
aide pédagogique individuelle  
**Jean-Luc LAVOIE,**  
aide pédagogique individuel et président  
Association professionnelle des aides pédagogiques individuels  
(APAPI)

Association québécoise  
de pédagogie collégiale



Cégep de Chicoutimi



Fédération  
des cégeps



*Atelier JA1.13*

---

De plus on sait qu'il y a trois conditions pour qu'un projet d'établissement réussisse il faut:

- 1° que les règles du jeu soient claires.
- 2° Que la pédagogie employée soit intégrée dans des objectifs d'apprentissage cohérents et gradués, apprentissage vérifié par une évaluation rétroactive et proactive. (L'approche programme permet la réalisation de cette condition).
- 3° Que le projet soit endossé par l'ensemble des personnels.

Où sont les lignes de forces?

L'API demeure un intervenant spécifique important dans l'organisation de la session d'accueil par sa connaissance de la formation antérieure de l'étudiant, sa connaissance du cheminement et des difficultés de celui-ci. L'API est le seul à posséder cette vision globale de l'étudiant, dans sa fonction d'intervenant de première ligne.

Il n'en demeure pas moins que les ressources étant loin d'augmenter, la force réside dans la collaboration, particulièrement avec les professionnels de la consultation et dans la concertation avec l'ensemble des intervenants de la pédagogie.

Que nous réserve l'avenir?

Pourrait-il exister un "projet d'établissement standard d'aide à l'apprentissage" commun au réseau, applicable dans tous les collèges, sinon un même projet au moins des balises communes, une concertation du réseau autour d'une approche-programme par programme. Un projet qui serait initié par la DSP, véhiculé par les API, partagé par le personnel, vécu et réalisé par les étudiants! Cela suppose un réaménagement des tâches chez les API, particulièrement une réévaluation de nos modes d'inscriptions, un rééquilibre de l'approche individuelle par rapport au groupe.

Réactions des participants à l'atelier:

OUI pour la collaboration des PNE de la consultation.

OUI pour l'équipe multi, plus stimulante et qui permet en partie de sortir de l'isolement, tout en rendant aux étudiants de plus nombreux services.

Communication-atelier présentée à la Conférence nationale 93 et au 13<sup>e</sup> colloque de l'Association québécoise de pédagogie collégiale.

*Rôle et fonction de l'Aide Pédagogique Individuel dans les mesures de soutien à l'apprentissage.*

Andrée Allaire, A.P.I.

Jean-Luc Lavoie, A.P.I. et président de l'Association professionnelle des aides pédagogiques individuels (APAPI).

A la fondation des cégeps, la fonction d'Aide pédagogique individuelle a été créée premièrement pour assurer à l'étudiant une assistance pédagogique dans la planification, le développement et la réalisation de son projet de formation (c'est le volet choix de cours) et deuxièmement aider l'étudiant à identifier et à résoudre ses difficultés d'apprentissage au cours de son cheminement scolaire (c'est le volet aide à l'apprentissage).

Le volet choix de cours a été omniprésent et même "envahisseur". L'API est passé maître dans l'organisation des choix de cours personnalisés. Cependant, le volet aide à l'apprentissage s'est développé au gré des goûts, des intérêts, des disponibilités, des formations initiales et des provenances des API, selon qu'ils étaient ISEPS, CO, ou anciens enseignants. Bref, ce volet est un parent pauvre, car il n'a pas de structure interne et dépend de la disponibilité, la bonne volonté des effectifs les plus dynamiques à l'intérieur de chaque établissement. Il y a bien eu au fil des ans quelques initiatives et pour n'en nommer que quelques-unes: LG 3, les projets de Shawinigan, Rimouski, Ste-Foy, Maisonneuve, St-Jérôme. Plusieurs de ces projets sont clairement identifiés dans le document de travail présenté à la commission des affaires pédagogiques par le comité sur le cheminement scolaire (juin 89).

Dans plusieurs de ces projets, on constate un manque de continuité. La formule miracle qu'on avait cru trouver s'est avérée soit trop coûteuse, soit trop énergivore, soit pas suffisamment encadrée ou pas évaluée du tout et dans bien des cas, elle s'est évaporée laissant les personnels et les étudiants déçus.

Or on sait que les collèges sont à un point tournant en 93. C'est l'heure de la Réforme. On est face à une augmentation des exigences d'admission, à l'évaluation institutionnelle, à l'approche-programme, aux indicateurs de performance (palmarès ministériel). Plusieurs collèges se sont donné des plans d'aide institutionnels. Les collèges sont maintenant axés sur la réussite scolaire et non plus sur l'échec. On assiste à la disparition des abandons et plusieurs collèges limitent les annulations de cours.